

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention sport automobile

RNCP35902 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15497, 15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTUA ORGANISATION	38177985900036	Former et organiser l'évaluation
AUVERGNE FORMATION MONITEURS AUTOMOBILE	51296881900015	Former et organiser l'évaluation
FFSA ACADEMY	39529035600025	Former et organiser l'évaluation
GEPARC - PREVENTION ET FORMATION	40183379300029	Former et organiser l'évaluation
XILANDER	45187624700078	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à la compétition en sport automobile nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BP JEPS mention "sport automobile" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Participation au fonctionnement de la structure
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du sport automobile
- Conduite d'actions de découverte, d'apprentissages dans le champ du sport automobile
- Assure la sécurité des pratiquants et des tiers lors des séances dans l'option choisie

: perfectionnement au pilotage, karting ou tout-terrain.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile ;
- Mobiliser les techniques de l'option « perfectionnement au pilotage », « karting » ou « tout-terrain » du sport automobile pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le moniteur de pilotage automobile évolue essentiellement dans le secteur marchand et plus rarement au sein d'associations. Le statut d'auto entrepreneur est très présent pour les titulaires des options perfectionnement au pilotage et tout-terrain. La plupart des BPJEPS option karting sont salariés et bien souvent sédentaires. La grande majorité des structures qui organise les stages sur circuit dans le cadre de l'option perfectionnement au pilotage va à la rencontre de son public et les moniteurs indépendants sont amenés à se déplacer sur plusieurs circuits au niveau national.

La clientèle sport automobile est davantage demandeuse de roulage dans des autos de prestige plutôt que d'apprendre à maîtriser un véhicule dans des situations difficiles. La commercialisation de stage de découverte pour effectuer des tours de circuit de façon formatée mais très lisible pour le consommateur, aux volants de voitures de série Grand Tourisme, a fait considérablement croître l'activité des stages sur circuit. La pratique de loisir est et reste un moteur dans le développement des activités automobiles. A l'initiative des constructeurs automobiles, les titulaires d'un BPJEPS sport automobile option perfectionnement au pilotage et tout-terrain sont amenés à travailler autour des produits de la marque, auprès de clients ou futurs clients, lors d'opération de présentation de nouveaux produits mais également lors de sessions de formation à l'attention des commerciaux ou distributeurs de la marque. Les structures karting vivent principalement de sessions de location, de l'organisation de série sur un format endurance et de l'organisation de journée ou demi-journées à l'attention des entreprises.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'appellation générique « moniteur de pilotage automobile » est à ce jour celle donnée au titulaire du BPJEPS (seul diplôme de niveau 4 de la discipline).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité du

moniteur de pilotage automobile est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation, sont les suivantes :

a) être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

b) être titulaire du permis de conduire de catégorie B, en cours de validité ;

c) justifier d'un niveau de pratique personnelle en sport automobile, dans l'option choisie.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :

- la production de l'attestation de formation relative au secourisme le cas échéant assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité ;
- la production du permis de conduire de catégorie B en cours de validité ;
- la réussite aux épreuves des tests d'exigences préalables (les tests sont précisés en annexe II de l'arrêté de création du diplôme).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 538 €
Selon la branche	7 170 € – 7 906 €
Prise en charge	Branches concernées
7 538 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 906 €	CPNEF Sport
7 170 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2026
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1973

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40454

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35902/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	248
Parcours menés à terme	244
Taux d'achèvement	98 %
Période	10/2022 – 02/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	253
Montant total engagé	792 709 €
Coût moyen par dossier	3 133 €
Durée moyenne	149 h
Période	11/2022 – 12/2025
France compétences	74 %
Reste à charge titulaire	12 %
France Travail	9 %
Entreprise	3 %
État	2 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.